UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

ANNÉE 1901-1902 — N° 468

DE

LA FOLIE MORALE

Des Degrés dans la Responsabilité morale

THÈSE

POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue publiquement en Mars 1902

Par Maurice-J.-P. FONTANILLES

NOMS DES EXAMINATEURS : MM. RÉMOND, ✪ A., *Président*
GUILHEM, ✪, A.
MAUREL, ✲ O, ✪ I, } *Assesseurs.*
FRENKEL.

TOULOUSE
IMPRIMERIE LAGARDE & SEBILLE
2, RUE ROMIGUIÈRES, 2.

1902

DE LA FOLIE MORALE

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

ANNÉE 1901-1902 — N° 468

DE

LA FOLIE MORALE

Des Degrés dans la Responsabilité morale

THÈSE

POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue publiquement en Mars 1902

Par Maurice-J.-P. FONTANILLES

NOMS DES EXAMINATEURS : MM. RÉMOND, ✠ A., *Président.* — GUILHEM, ✠, A, — MAUREL, ✲ O, ✠ I, — FRENKEL. } *Assesseurs.*

ACAD. LITHOGRAPH. MED.

TOULOUSE

IMPRIMERIE LAGARDE & SEBILLE

2, RUE ROMIGUIÈRES, 2.

1902

Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Toulouse

TABLEAU DU PERSONNEL

DOYEN	MM. CAUBET, ✲, ✠ I.
ASSESSEUR	FRÉBAULT, ✠ I

PROFESSEURS.

Anatomie	MM. CHARPY, ✠ I.
Histologie normale	TOURNEUX, ✠ A.
Physiologie	ABELOUS, ✠ A.
Anatomie pathologique	TAPIE, ✠ I.
Pathologie et Thérapeutique générales	HERRMANN, ✠ I.
Pathologie interne	ANDRÉ, ✲, ✠ I.
Pathologie externe	PÉNIÈRES, ✠ A.
Médecine opératoire	LABÉDA, ✠ I.
Thérapeutique	SAINT-ANGE, ✠ I.
Hygiène	GUIRAUD, ✠ I.
Clinique médicale	CAUBET, ✲, ✠ I.
	MOSSÉ, ✲, ✠ A.
Clinique chirurgicale	JEANNEL, ✠ I.
	CHALOT, ✠ A.
Clinique obstétricale	CROUZAT, ✠ A.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	AUDRY, ✠ A.
Clinique des maladies mentales	RÉMOND, ✠ A.
Pharmacie	DUPUY, ✠ I.
Chimie et Toxicologie	FRÉBAULT, ✠ I.
Matière médicale	BRÆMER, ✠ I.
Histoire naturelle	LAMIC, ✠ I.

CHARGÉS DE COURS.

Antomie topographique	MM. SOULIÉ
Physique	MARIE. ✠ A.
Chimie	ALOY, ✠ A.
Histoire naturelle	SUIS, ✠ A.
Médecine légale	GUILHEM, ✠ A.
Bactériologie	MOREL, ✠ A.
Clinique des maladies des enfants	BÉZY, ✠ A.
Clinique ophthalmologique	VIEUSSE, ✲.
Hydrologie	GARRIGOU, ✠ I.
Pathologie expérimentale	MAUREL, ✲O., ✠ I
Cours élémentaire aux Sages-femmes	AUDEBERT.

AGRÉGÉS EN EXERCICE.

Pathologie interne et Médecine légale	MM. MOREL, ✠ A.
	RISPAL.
	FRENKEL.
Chirurgie	BAUBY.
	CESTAN.
Accouchements	AUDEBERT.
Anatomie et Histologie	SOULIÉ.
Physiologie	BARDIER, ✠ A.
Chimie	N
Physique	CLUZET.
Pharmacie	RIBAUT.

Secrétaire de la Faculté ..... M. CHAUDRON, ✠ I.

La Faculté déclare n'être pas responsable des opinions émises par les candidats. (Délibération en date du 12 mai 1891).

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

M. RÉMOND

Professeur des maladies mentales

J'ai plaisir à vous voir présider cette thèse; reconnaissant d'abord la bienveillance que vous m'avez marquée, et content aussi d'entendre, à la fin de cette scolarité qui me fut imposée longue et difficile, le professeur d'une science faite de beaucoup de psychologie et de vérité naturelles et, partant, de pensée généreuse et libérale.

En ce sujet de thèse que j'ai choisi, il m'eût été permis de synthétiser les opinions de savants autorisés; j'ai préféré, invoquant quelques-uns d'entre eux, dont l'expression scrupuleusement citée corroborera cette thèse, laisser percevoir l'étude et le travail personnels. Les lectures de la Responsabilité, *du Dr Dallemagne, de l'*Idiotie morale, *du* Traité de Psychiâtrie, *de Kraft-Ebing, et surtout celle des œuvres magistrales de Lombroso, du* Criminel-né, De la Femme criminelle et de la Prostituée, *m'ont plus vivement intéressé.* *M. F.*

SOMMAIRE

I

Anomalies morales : des folies morales et de la responsabilité légalement prescrite y relative.

II

1° Fous moraux ; observations.

2° Etude des troubles de la personnalité chez les fous moraux ; symptômes morbides ;

a) Stigmates sociologiques,
b) Stigmates psychiques,
c) Stigmates physiques,
d) Notes d'anatomie pathologique;

3° Responsabilité afférente.

III

1° Il existe une folie morale, entité morbide ;

2° Comportant l'atténuation de la responsabilité individuelle, à degrés divers.

ANOMALIES MORALES

En médecine mentale, les diverses dénominations de manie, délire et folie doivent avoir une signification précise.

La manie, variété nosologique, persiste éthymologiquement définie (μανια, fureur). Le délire l'est de même (hors du sillon), mais s'applique aux différentes transformations de la personnalité (délire hypocondriaque, délire mystique, délire des persécutions). Le terme de folie (*follere*) pourrait plus particulièrement spécifier toute déformation plus ou moins durable de cette personnalité sans qu'il y ait annihilation ou dépossession totale de la personnalité antérieure. Je veux dire antérieure à la genèse psychopathique (folie puerpérale, folie pubérale, etc.). Ces formes d'aliénation mentale ne sont pas, d'ailleurs, exclusives l'une de l'autre et provoquent également la démence.

Ainsi pourra se justifier, dans la suite, l'appellation de folie morale désignant non une altération, mais une aberration de la personnalité également dénommée folie émotive, folie héréditaire, folie lucide, folie raisonnante, *incapacitating, moral insanity*.

La plupart des fous moraux sont, il est vrai, des héréditaires ; ce sont des stigmatisés ; mais convient-il de les grouper *a priori* et de sorte indéfinie dans une classe où figurent des psychopathies si diverses ?

Les termes de folie lucide, folie raisonnante, ne peuvent plus exactement définir la folie des actes. Dans son ouvrage *Des périodes raisonnantes dans l'aliénation mentale*, le docteur Bigot démontre ces états lucides exister dans la plupart des maladies mentales.

Les appellations de *moral insanity* ou *incapacitating* sont préférables, mais leur traduction littérale difficile.

Kraft-Ebing, définissant l'idiotie morale, y impliquait : 1° une congénitalité fatale que le docteur Magnan n'admet pas lorsqu'il traite des héréditaires dégénérés : « D'autre part, si ces dégénérescences mentales sont héréditaires, dans quelques circonstances elles peuvent être acquises » ; 2° une présomption d'inintelligence dont ne peuvent bénéficier tous les fous moraux, quelques-uns d'entre eux possédant même de brillantes qualités d'esprit.

La folie morale constituera l'ensemble des troubles morbides affectant l'individu dans ses manifestations d'être habituelles. Il convient de rendre au terme « moral » son sens etymologique. Or, certains auteurs ont nié l'existence de la folie morale. « Une folie morale, une affection de l'âme caractérisée par des propos ou des actes délictueux n'a jamais existé. On devrait laisser de côté une bonne fois cette dénomination malheureuse et dire que le sujet souffre, par exemple, d'une faiblesse psychique ou d'une disposition à la mélancolie accompagnée du délire de la persécution et que cet état le pousse à des actes délictueux » (*Balfour Brown*, Lombroso, p. 657). Il n'y aurait pas de folie morale, mais des folies morales. C'est l'opinion de Pritchard, du docteur Vorkmann, de Toronto, qui dit que « les individus atteints de folie morale sont des aliénés dans une certaine phase de leur maladie. »

En examinant, en effet, les diverses psychopathies, on note dans la plupart d'entre elles des états amoraux patents, parfois même révélateurs des tares physiques occasionnelles. L'imbécile, l'idiot, le crétin ne se particularisent-ils pas par leurs instincts dépravés ? Ne les retrouvons-nous pas le plus habituellement menteurs, insensibles à toute commisération, maltraitant bêtes et gens, ivres et gloutons, impudents et cyniques, se masturbant fréquemment et à la vue de tous, dans la rue, se jetant sur une passante qu'ils violent, ainsi qu'il me souvient d'un

idiot interné à Montpellier, voleurs, etc. Et ces vices sont en eux tellement ancrés, qu'ils sont la manifestation première et habituelle du *minus habens* qui les excusera. Dois-je signaler la morale toute restreinte des déments? Il paraît aux deux extrêmes de la vie une imminence de dépossession psychique vraiment sauvegardienne de toute pérennité générale.

Certains déments volent et cumulent ; d'autres, pour satisfaire des visées ambitieuses, échaffaudent mensonges et vilenies ; d'autres pédèrent ou s'exhibent. Parlerai-je des alcooliques? Si toute statistique n'était imparfaitement probante, combien d'attentats aux mœurs serait-il possible de consigner primant à leur actif ! Les vieux gâteux ne dénaturent pas la légende et parmi les actes amoraux des déments doivent être particulièrement signalés ceux des paralytiques généraux, la phase préparalytique constituant le plus souvent une période typiquement amorale. Je mentionne également les actes amoraux des maniaques, leurs exhibitions impudentes dans les cours d'asile, leurs frôlements, leurs attouchements impudiques, etc. Je voudrais parler davantage de ceux attribués aux hystériques et épileptiques et surtout épileptiques atteints de cette épilepsie larvée explicative de bien d'interprétations hésitantes. Kraft-Ebing, dans l'une de ses deux observations d'idiotie morale, relève un cas d'épilepsie traumatique typiquement amoral. Il est facile de se

remémorer, d'ailleurs, les mauvais penchants de ces pitoyables infortunés. L'épileptique n'est-il pas ordinairement menteur, voleur, lubrique. Et quant aux hystériques, est-il aisé d'énumérer leurs tentatives de chantage, leurs escroqueries, mensonges, grossièretés, d'analyser leur lascivité. L'hystérique se fait intéressante, mais combien beaucoup vilainement !

Evidemment des actes amoraux traduisent les diverses psychopathies; par leur fréquence et leur intensité, en sont même parfois des indices pathognomoniques.

Mais, dès lors, existerait-il chez les aliénés des états de folie morale contingents, ainsi que de folie raisonnante? Toute une catégorie d'aliénés ne ressort-elle de la classification généralement admise, constituant par ses seuls indices amoraux une entité curieuse de psychopathie? Les observations que j'ai recueillies contribueront à définir et à préciser cette entité psychopathique. Mais, d'ores et déjà, il convient de rappeler certains cas connus de la littérature médico-légale. Je citerai ceux d'Agnoletti et de Sandon (*Annales médico-psychologiques*). Sandon, avocat à Limoges, ayant invité un collègue de Paris à collaborer à la défense d'une cause qui lui était confiée, et ce collègue ayant acquis, par la réussite de cette cause dont il avait été chargé lui seul à la suite d'actes jugés par le tribunal, de riches hono-

raires, Sandon exprime amèrement son dépit et provoque sa radiation du tableau de l'Ordre pour manque de droiture dans ses relations avec Me B... Déjà était signalé dans les considérants un trouble momentané de ses facultés intellectuelles.

Me B..., étant devenu président du Corps législatif, puis ministre, Sandon le crible de sollicitations, ensuite de diffamations. Interné, puis rendu à la liberté, Sandon essaie du chantage ; est interné à nouveau et encore relaxé, reçoit une subvention de l'Etat désireux d'obtenir son silence. Sandon occupe de lui journalistes et politiques, il écrit à la fille de son ennemi des épitres passionnées, tandis qu'il diffame le père. Il se proclame victime.

Les médecins consultés, le certifient atteint de folie raisonnante.

« Atteint d'aliénation mentale caractérisée par une perversion absolue et complète des facultés morales et affectives. » Et à son décès sont remarqués des indices de paralysie générale.

Cette longue observation a soulevé de trop nombreuses discussions de conclusions diverses pour qu'elle puisse, détaillée, servir au développement de cette thèse. J'ai désiré la signaler et montrer par elle que l'indigence mentale prévue par Kraft-Ebing dans « l'Idiotie morale » n'est pas constante.

N'est-il pas aisé de percevoir d'ailleurs, dans l'exposé de tout cas de folie morale, l'aridité d'une relation de faits multiples et habituellement décou-

sus et constituant à eux seuls parfois la trame de quelque invraisemblable roman. Portrait de X..., macro ou microcéphalie. Voûte ogivale, prognatisme ou menton fuyant, strabisme, etc.

Méchant et coléreux, infatué de lui-même, de susceptibilité excessive, indifférent aux sentiments sympathiques, etc.

D'esprit caustique et frondeur, fécond en lazzis, jeu de mots, etc.

Hérédité chargée, parents névrosés ou surmenage, excès divers.

Libertin, pédéraste, inverti sexuel, etc.

Combine les plus vilains projets au détriment de ses êtres les plus proches ; écrit des lettres pornographiques à des personnes recommandables, en fait le sujet d'insinuations défavorables ; chansonne amis et ennemis ; encore marié et énumérant ses qualités les plus intimes, propose à telle inconnue pressentie en termes licencieux de s'unir à lui, sa dame, écrit-il, cependant moribonde, etc.

De caractère excentrique, excessif, s'affuble de façon bizarre, etc., etc.

N'y aurait-il point là matière à de longs et invraisemblables développements si nombreux, si variés, si inattendus s'offrent dans cette existence, aujourd'hui trop rapidement vécue, les actes extraordinairement seriés d'individus, de complexion désharmonieuse ; êtres déséquilibrés, dénaturés, non assez transformés pour réaliser une aliénation totale,

mais véritablement pourvus de cette « faiblesse psychique » déjà mentionnée.

Et ces êtres anormaux sont des prédisposés aux névropathies ou à la démence constituées.

Si la plupart d'entre eux ne succombaient victimes de leurs actes mêmes, combien subsisteraient-ils que ne guetteraient la folie paranoïque ou la paralysie générale? Très proches des névroses pures, hystérie, hystéro-epilepsie, ils comportent eux aussi un *minus habens*, défavorablement exposé aux impressions ou aux circonstances contingentes.

Mais de sa tendance à l'aliénation confirmée, ressort-il que cette faiblesse psychique ne puisse constituer elle-même une folie spéciale. De l'imbécilité à la démence, n'existe-t-il une sériation d'états d'être toujours d'aliénation? et de ce que la folie morale provoque d'autres formes d'aliénation conviendrait-il de la rayer du cadre de l'aliénation mentale. Dans la suite nous verrons cette entité de la folie morale s'affirmer de l'examen des divers symptômes.

Mais, avant de commencer cet examen fondé sur neuf observations précédentes, je dois revenir sur cette notion de responsabilité morale (1). J'ai défini cette responsabilité obligatoirement et généralement afférente à nos actes, à chacun desquels

(1) Je n'ai pas retranscrit ici cette première partie, de caractère seulement psychologique, et que j'ai estimé utile de supprimer de cette étude médicale.

elle attribue une sanction particulière. Et avant de rechercher ce qu'elle deviendra dans les états de folie morale, il faut écrire son expression légale :

D'abord la loi reste muette au sujet des folies morales.

« Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au moment de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister, C. P. 64. »

« Le majeur qui est dans un état habituel d'imbécilité, de démence ou de fureur doit être interdit, même lorsque cet état présente des intervalles lucides, CC. 489. »

Le terme de démence ne désigne-t-il pas insuffisamment les diverses formes d'aliénation comportant l'irresponsabilité individuelle? et les épileptiques et les idiots et les maniaques et les paranoïques? et l'idée d'une contrainte, plutôt morale, dont se complète cet article du Code, corrige-t-elle cette défectuosité première? Dans l'article suivant, plus complet, subsiste toutefois ce même dénombrement imparfait, à moins qu'en cette dénomination de fureur puissent se comprendre tous les actes impulsifs significatifs d'aliénation mentale. L'expression légale de l'irresponsabilité ne se conforme pas aux données scientifiques. La loi admet, à la lettre, la responsabilité intégrale de l'individu; mais les actes de la nature humaine, si nombreux et si variés, ne pouvaient se comprendre figés dans une

expression littérale. Le principe des circonstances atténuantes dût être écrit, offert à la décision des justes consciences. Nous verrons de quelle utilité il peut être compris dans l'équitable explication des actes de folie morale.

OBSERVATION I

(Extraite du *Traité de Psychiatrie* de Kraft-Ebing).

Hilz, 50 ans, propriétaire foncier, né de parents qui étaient adonnés à la boisson. De treize enfants issus de cette union, il n'y en a que deux (!) qui soient encore en vie. Ce sont des hommes violents, brutaux et adonnés à la boisson.

Depuis sa jeunesse, le malade fut *potator strenuus*.

En 1871, lorsqu'il épousa une femme qui ne jouissait pas de la meilleure réputation, il était déjà déconsidéré au point de vue éthique et intellectuel.

Dans les dernières années, il se livra de plus en plus à la consommation de l'eau-de-vie.

A partir de cette époque, ses forces intellectuelles et physiques baissèrent rapidement.

Le malade tombait moralement de plus en plus bas, tenait les propos les plus orduriers, appelait devant tout le monde sa femme putain, lui passait la main sous les jujons, invitait d'autres personnes à se servir

d'elle, puisque son *libido sexualis* et sa puissance baissaient de plus en plus. Il traitait les servantes avec brutalité, se livrait à des voies de fait sur elles.

Il négligeait ses affaires, flânait dans les cabarets, ne dégrisait presque jamais, buvait, même la nuit, du quetsch quant il se réveillait, de sorte que le matin il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes par suite d'ivresse. Il était frappé lui-même du fait que sa mémoire avait diminué, notamment pour les événements du passé le plus récent et qu'il supportait de moins en moins l'alcool.

Le malade devenait de plus en plus brutal, irrascible et agité. Quand il avait bu, il avait une impulsion à tout briser. Ses états d'ivresse prenaient de plus en plus des allures pathologiques. Il criait, injuriait, pleurait sans raison, parlait d'une manière incohérente, cassait tout ce qui lui tombait sous les mains, menaçait son entourage avec des couteaux et un revolver, de sorte que tout le monde en était terrorisé.

Depuis quelques années, des troubles sensoriels et sensitifs se présentaient la nuit quand il voulait s'endormir, et le matin quand il se réveillait. Le lit dansait avec lui, il voyait des formes noires chevaucher et aller en voitures dans les airs, il voyait voler en l'air, dans la chambre, des oiseaux, des souris, des rats, des chiens et des chats.

En même temps, il éprouvait un bruissement, un bourdonnement dans les oreilles, entendait des cris confus et avait beaucoup de peine à reconnaître que tout cela n'était qu'une illusion. Le sommeil était mauvais ; quand il se réveillait, il était presque toujours couvert de sueur.

En descendant du lit, il avait un vertige si violent qu'il était obligé de s'appuyer des deux mains ; il avait en outre mal à la tête ; vomissements de glaires visqueuses et tremblement général, au point qu'il ne pouvait pas porter sa cuillère à sa bouche ; s'il buvait de l'alcool, de nouveau, il se sentait mieux et le tremblement disparaissait.

Le 29 décembre 1874, il absorba beaucoup d'eau-de-vie au cours de la journée ; il paraissait agité, coléreux, violent, ivre. L'après-midi, en rentrant à la maison, il demanda du lait caillé à sa femme. Comme elle n'en avait pas de tout prêt à sa disposition, il se mit dans une colère violente, tira deux coups de revolver dans le mur, et comme sa femme voulait le calmer, il lui logea une balle dans le corps. Quand elle s'affaissa, il reprit ses sens, fut très effrayé et voulut se pendre.

Plus tard, il ne se rappelait son acte que comme un rêve.

Il voulait évidemment faire peur à sa femme, mais il n'avait pas l'intention de la tuer.

A la prison préventive, H..., se présente comme un homme profondément atteint au point de vue éthique et intellectuel. Il ne prend pas grand souci de son avenir, n'éprouve aucun repentir de ce qu'il a fait. La mine est morose, abrutie, la langue, saburrale, tremble ; la peau est fanée, d'un jaune sale, la musculature lâche, la figure rouge ; les capillaires sont élargis, les yeux cerclés, la région faciale gauche est moins innervée que la droite. Les mains et les extrémités inférieures présentent un léger trémor. La sensibilité ne présente aucun trouble.

Le pouls est rare, petit, lent; les bruits du cœur sont sourds, la circonférence du cœur est un peu augmentée, le foie saille au-dessous de l'arc costal. L'appétit est mauvais, les selles paresseuses. Le malade se plaint de lourdeurs de tête, de vertiges, de maux de tête, de bruissements dans les oreilles, notamment le matin. Catarrhe bronchique chronique. Le sommeil est mauvais, troublé par des tressaillements fréquents et par des rêves terrifiants.

La renonciation forcée à l'alcool pendant sa détention et plus tard à l'asile d'aliénés, produisit une amélioration sur ses organes profondément endommagés ; mais le malade resta affaibli éthiquement et intellectuellement, incapable de se diriger lui-même ; tout essai pour lui laisser un peu plus de liberté amenait de nouveaux excès.

Comme preuve de l'absence de sens moral chez le malade, il suffit de citer le fait qu'un jour sa femme étant venue lui faire une visite et l'ayant emmené promener, il lui demanda le coït sur la chaussée où il y avait beaucoup de passants, ne voyant aucun inconvénient dans le choix de cet endroit public ni dans la présence du gardien!

OBSERVATION II

(Extraite du *Traité de psychiatrie*, Kraft-Ebing).

F..., 35 ans, non mariée, servante, est née d'un père excentrique et agité. La mère est inconnue. Un frère est affligé d'une aliénation mentale périodique, un second frère est un original.

La malade est venue au monde faible; enfant, elle était maladive, tressaillait de tout son corps aux émotions.

Elle était mal douée, indocile, méchante, entêtée, très irritable, difficile à vivre, gourmande, inconstante, ne persévérant dans aucun travail, grossière, sans cœur, ne songeant qu'à la satisfaction de ses caprices. Elle a été réglée à l'âge de 17 ans sans aucun malaise. A l'âge de dix-neuf ans, après la mort de ses parents, elle fut obligée de chercher une place comme domestique. Elle ne restait longtemps nulle part; ordinairement on la remerciait après un court laps de temps; car elle était paresseuse, menteuse, acharnée après les hommes et très adonnée à la prostitution. Toutes les tentatives de son honorable famille pour la ramener dans une bonne voie restèrent infructueuses.

Elle dépensait en friandises et en amusements l'argent et les vêtements que ses frères et ses sœurs lui faisaient parvenir; elle en faisait autant avec ce qu'elle gagnait, soit en travaillant, soit par la prostitution.

Les sentiments de respect pour elle-même et de dévouement pour ses excellentes sœurs, lui étaient absolument étrangers Ce n'est que quand elle n'avait plus rien qu'elle allait trouver ses frères et sœurs pour les mettre à contribution. Par suite de sa conduite dissolue, elle avait souvent des affaires avec la police, car elle offensait les mœurs publiques et ne se souciait nullement des règlements de police. Elle ne trouvait rien de choquant dans sa conduite déshonorante.

Quand finalement elle ne trouva plus de maison où se placer, elle fut recueillie par ses sœurs. Bientôt elle se rendait impossible dans cette famille honorable, à cause de sa malpropreté sans bornes, de sa négligence, de sa paresse, de ses mauvaises mœurs, de sa brutalité, de son gaspillage insensé.

Elle se promenait en vêtements déchirés, sans être débarbouillée, jetait sans faire attention des allumettes enflammées sur le plancher, ne se gênait pas pour se mettre le soir devant la porte et raccoler des hommes. Finalement, les membres de sa famille reconnurent qu'il y avait là une organisation malheureuse et ils se sont éloignés d'elle.

F... traîna alors dans les bordels borgnes et de bas étage, dans les guinguettes et dans les refuges des gens sans domicile, jusqu'à ce qu'un jour elle fut ramassée par la police. Elle entra alors dans un emportement de colère pathologique, se démena, se mit à rager, de sorte qu'il fallut l'amener à l'hôpital pour la soumettre à l'observation des aliénistes.

Là elle posa pour l'innocence outragée, se révolta contre le règlement de la maison; elle cherchait à

exciter à la révolte les autres malades, était, par suite de sa grande irritabilité, constamment en proie à des émotions furieuses qui avaient toujours pour sujet son affaire avec la police. Cette dernière lui est hostile, ne fait que lui chercher chicane alors qu'elle ne fait aucun mal à personne. Elle ne se rendait nullement compte de ses défectuosités morales, d'où impossibilité de se conduire elle-même dans la vie. Toutes les contrariétés qu'elle avait dû subir par suite de son genre de vie étaient pour elle le fait de la méchanceté des autres.

La malade est de taille moyenne, d'une laideur répugnante, avec des traits grossiers et sensuels. La dégradation morale, la vilenie, la frivolité sont pour ainsi dire empreintes sur son front qui est étroit, plat, la racine du nez est enfoncée profondément, les os du nez sont larges, plats.

Contracture mimique des muscles du coin gauche de la bouche.

La malade est lourde dans ses mouvements, traîne les savates en marchant, ne prenant pas la peine de lever convenablement les pieds.

Pour un rien elle se met à se quereller avec son entourage, entre ensuite dans des émotions furieuses qui, par leur intensité et leur durée, dépassent de beaucoup la mesure physiologique. L'exactitude de reproduction est chez elle défectueuse, la version qu'elle donne des faits passés est inexacte, même quand elle n'a aucun intérêt à présenter les choses sous un meilleur jour. Elle est intraitable, grossière jusqu'à la brutalité, fainéante; elle cherche à détourner les autres du travail, se démène en dérangeant tout, en

vociférant et en guettant les hommes ; elle réclame sa mise en liberté, mais elle ne sait pas comment elle vivra quand elle sera dehors. Elle a été envoyée dans un hospice d'aliénés.

OBSERVATION III

(Extraite des *Annales médico-psychologiques*, novembre 1899, Dr Laurent.)

Emélie est une belle belle fille, âgée maintenant de 25 à 26 ans. Au point de vue physique, elle est très bien conformée et a une certaine réputation de beauté. Son intelligence est assez développée ; elle présente simplement un léger défaut de prononciation, elle zézaie, ce qui lui a valu le surnom de Zozo ; mais son sens moral est complètement atrophié. Son père est un ivrogne, un paresseux, une brute alcoolisée et toujours prêt à frapper. Sa mère a dû le quitter.

Celle-ci n'est pas une méchante femme ; mais, soit nécessité, soit prédisposition, elle est d'une moralité peu scrupuleuse et vit de la prostitution de sa fille.

Emélie, en fille pratique et sérieuse, écouta les conseils de sa prudente mère : elle se fit prostituée d'emblée ; sans avoir eu antérieurement d'amourettes, elle vendit sa virginité à un vieux commerçant retraité, qui put payer la chose à sa valeur.

Ensuite, elle vécut ouvertement de prostitution, traînant les rues et les bals publics pour amorcer les hommes. A plusieurs reprises, comme elle est réellement belle, elle trouva des amants généreux qui tentèrent de lui faire abandonner son infâme métier et lui offrirent des situations qui lui auraient permis de vivre honnêtement : l'un lui installa une boutique de blanchisseuse, où elle n'avait qu'à surveiller ses ouvrières ; un autre lui acheta un commerce de mercerie ; un autre un commerce de cafés. Ses amants avaient beau se montrer aimables et généreux, elle les trompait tous et ne manquait jamais une occasion de se livrer pour de l'argent, jusqu'à ce que, trouvant ce genre de vie trop monotone, elle lâchât l'amant et la situation pour recourir les mauvais lieux et se vendre à tout venant.

Un jour, parlant de ses différentes situations perdues, elle disait en riant : « J'ai fait tous les métiers, mais je n'ai jamais cessé d'être putain. »

Elle eut assez souvent des amants de cœur ; elle n'exigeait pas d'argent d'eux, mais elle ne leur en donnait jamais non plus.

Depuis quelques années, elle se sent attirée vers les femmes, et maintenant elle forme ménage avec une amie, qu'elle entretient, sous les yeux de sa mère qui tolère tout et ne dit rien, et à la barbe de son entreteneur. Malgré cela elle a conservé son sens pratique de la vie ; non seulement elle continue à se vendre, mais, chaque fois qu'elle prend une nouvelle amie, elle invite tous ses amants à venir la voir et la leur offre en échange de quelques pièces de cent sous. Celle-ci a

l'air d'être entretenue, en réalité elle est une source de plaisir et de gain.

Emélie exerce son métier avec une insconscience presque candide. Un jour qu'on lui reprochait sa conduite, elle répondit : « J'ai été et je suis putain ; il est probable que je la serai toute ma vie ; je ne porte préjudice à personne ; je ne comprends pas quel mal il peut y avoir à cela. »

OBSERVATION IV

Annales médico-psychologiques, mars 1881.

Citons en première ligne l'affaire Menesclou, dans laquelle le crime était tellement épouvantable que le juge d'instruction dût se demander si le coupable possédait toute sa raison. D'après l'accusation, Menesclou avait attiré dans sa chambre une petite fille de 4 ans, s'était livré sur elle à des tentatives de viol, l'avait étranglée, puis l'avait découpée en plus de quarante morceaux. MM. Lasègue, Brouardel et Motet, qui ont été chargés d'examiner Menesclou, ont publié, dans les *Annales d'hygiène et de médecine légale* (novembre 1880) leur rapport *in-extenso* et l'ont fait suivre de réflexions qui complètent leur appréciation de l'état mental de l'accusé. Menesclou était âgé de 20 ans.

Un de ses oncles aurait été atteint d'une aliénation de nature indéterminée, probablement alcoolique. Sa mère a été internée à l'asile Sainte-Anne pendant un temps assez court. Menesclou, dans son enfance, a été atteint de convulsions, et est resté, pendant l'adolescence, sujet à des troubles nerveux ; le sommeil était inquiet et l'émission des urines involontaire pendant la nuit. A la puberté, il prit des habitudes précoces de masturbation ; son intelligence était paresseuse et il montrait de mauvais instincts.

Il s'est fait renvoyer des écoles primaires, des ateliers, où il était admis comme apprenti, et il a dû être consigné dans une maison d'éducation correctionnelle. Il en sortit non amélioré, entra comme mousse dans la marine de l'Etat, et quitta le service en 1879 pour revenir à la maison paternelle où il mena une vie complètement oisive. Voici le portrait qui a été fait de son existence : « La déposition très explicite de son cama-
« rade Larcher nous l'a montré sous son aspect vrai :
« un oisif étranger aux débauches, aimant le jeu sans
« entraînement, ayant des besoins d'argent sans appé-
« tits démesurés de dépense, vivant au hasard des
« rencontres, suffisant à ses besoins réduits avec les
« 50 centimes que son père lui donnait chaque jour, se
« passant de déjeûner pour se contenter du repas du
« soir, plus emporté que violent, malgré les scènes
« répétées que son père et sa mère avaient à subir,
« sournois et sauvage, bien qu'il ne pût se passer de
« la compagnie de ses pareils. Pas d'appétits génési-
« ques constatés, sauf celui de l'onanisme, pas d'ha-
« bitudes lubriques. Tout détestable et moyen, plus de

« médiocrité vicieuse que de passion. Les camarades « le tenaient pour un mauvais sujet, il n'est venu à « l'esprit d'aucun d'eux que ce fût un fou. »

L'examen direct des experts ne fit rien constater de particulier si ce n'est une surdité incomplète probablement d'origine scrofuleuse; le crâne parut symétrique et sans déformation. A aucun moment il ne fut possible de saisir une divagation ; la mémoire était présente. Menesclou put fournir sur son passé des explications sommaires, refusant d'entrer dans de longs détails sur son crime, niant le viol préalable, mais restant toujours correct dans son récit, et ne donnant jamais lieu de supposer une perte momentanée de la conscience. De l'examen direct, les experts arrivèrent à déduire : « Il « a fait preuve d'une intelligence bornée, mais suffi- « sante pour exclure non seulement la supposition « d'un désordre mental actuel, mais d'une crise déli- « rante dont le souvenir reste confus ou effacé et qui « laisse au réveil de la conscience l'étonnement d'avoir « accompli des actes auxquels on sent avoir été étran- « ger. »

Les conclusions du rapport sont les suivantes :

« 1° Menesclou n'est pas atteint d'une maladie men- « tale continue et le privant du libre exercice de sa « volonté ;

« 2° Il n'a pas agi sous l'influence d'un accès de dé- « lire passager, suspendant momentanément la raison « et lui substituant des impulsions ou inconscientes « ou irrésistibles ;

« 3° Son intelligence est limitée, mais pas assez pour « autoriser à admettre un état d'imbécillité ou d'im-

« puissance mentale, de nature à exclure la responsa-
« bilité. »

Les experts n'ayant pas conclu á l'irresponsabilité de Menesclou, le jury rendit un verdict qui entraîna la condamnation à la peine de mort et la sentence fut exécutée.

OBSERVATION V

Annales médico-psychologiques, 1887.

W. B... n'est pas dépourvu d'intelligence; il a été favorisé d'une éducation moyenne, et cependant les mauvais instincts se manifestent chez lui avec une puissance effrayante et se traduisent parfois par des actes atroces. Il a quitté l'Angleterre dès son enfance, pour gagner le Canada avec sa famille. Il s'est montré de bonne heure sournois, paresseux et se distinguait par une tendance à torturer les animaux domestiques et à maltraiter les enfants de son âge. Un jour, il prend à l'écart son jeune frère, le déshabille et le frappe de verges, le menaçant de le tuer avec un couteau s'il pousse un cri.

Sa victime est sauvée par l'intervention d'un voisin. Peu après, il est surpris saignant un cheval de valeur

appartenant à une ferme des environs. Mis en goût par ce début, il entreprend de massacrer autour de lui le bétail et les volailles, et est condamné pour ces méfaits à douze mois de prison. A peine mis en liberté, il commet un nouveau crime. En dépit de la surveillance dont il est l'objet, il profite d'un instant où on l'a laissé seul avec son frère, un enfant à la mamelle, pour tenter de l'étouffer dans son berceau. Surpris à temps, il prend la fuite, après avoir volé à son père une forte somme. Il est arrêté, jugé et condamné à sept ans.

Pendant sa détention, sa situation paraît devoir changer. Sa défectuosité mentale devenant évidente, il est transféré de la prison à l'asile criminel. Malheureusement ce n'est point la fin de son histoire. Par une inconcevable incurie, il est mis en liberté à l'expiration de sa peine.

Il gagne les Etats-Unis et s'engage dans un régiment de cavalerie. Mécontent du cheval qu'on lui a donné, il pousse la pauvre bête dans un marais, l'y abandonne, déserte et retourne chez ses parents.

Il ne tarde pas de nouveau à faire parler de lui. Un jour, son père, en train d'éplucher des légumes, se fait à la main une entaille d'où le sang s'échappe abondamment. A cette vue, W. B:.. pâlit. Pris d'une sorte de fascination, il s'enfuit et va égorger le cheval d'un fermier voisin. Il prend sa course à travers les bois, rencontre une jeune fille et la viole. Il est condamné à mort, mais sa peine est commuée en une détention perpétuelle. Il passe encore une fois de la prison à l'asile criminel. Après dix ans de séjour, il obtint sa grâce et il est de nouveau livré à lui-même.

Quelque temps après, il s'introduit dans un pâturage, prend un cheval, le lie à un poteau et se met en devoir de le mutiler en lui découpant par places certaines parties du corps. Il est acquitté pour cause d'aliénation mentale et sequestré à l'asile de Kingston, d'où il parvient à s'enfuir. Pendant son évasion, il tente de violer une jeune fille, sous les yeux des gardiens qui le poursuivent. On croira peut-être qu'il a été ramené à l'asile. Eh bien! non ; l'Amérique fait autrement les choses. Il a passé en jugement et a été condamné à six mois de prison. Il était encore sous les verrous à l'époque du voyage de M. Tuke, et l'avenir réserve sans doute à ses concitoyens de nouvelles surprises.

OBSERVATION VI

Extraite des cliniques du Dr Magnan.

J... (Georgette), âgée de 12 ans, a été internée le 17 mars 1886. Physiquement, elle est normalement constituée ; sa physionomie est agréable, elle ne présente pas d'asymétrie faciale, ni aucun stigmate physique pouvant faire songer à première vue à une dégénérée. Il y a, sous ce rapport, un contraste singulier entre l'état

physique et l'état moral, qui présente, lui, les difformités les plus invraisemblables.

Mise en pension assez jeune, elle s'y fait déjà remarquer par son indiscipline, par son peu d'aptitude et surtout par ses mauvais instincts.

Elle a pu à peine apprendre à lire et à écrire. C'est au point de vue sexuel surtout qu'elle présente de graves anomalies. A la pension, elle se masturbait fréquemment et recherchait le commerce de ses compagnes, qu'elle masturbait et par qui elle se faisait masturber. Sortie de pension, elle a continué ces pratiques ; elle s'onanisait, dit sa mère, plus de trente fois par jour. Elle a commencé vers l'âge de cinq à six ans. A cet âge, un jeune homme aurait pratiqué des attouchements sur elle, et elle affirme que, depuis cette époque, elle éprouve le besoin irrésistible de ressentir les mêmes sensations.

Mais elle ne s'en tient pas là. Revenue chez sa mère, elle ne peut être constamment surveillée par celle-ci, dont la présence est nécessaire dans son commerce. Elle en profite pour faire de nombreuses fugues. Elle n'avoue pas tout ce qu'elle faisait au dehors, mais ce qui est certain, c'est que souvent elle provoquait, dans les Champs-Elysées, des individus qu'elle entraînait derrière les massifs, et là elle se livrait sur eux à l'onanisme avec la main ou avec la bouche. La mère affirme que sa fille lui a dérobé de l'argent qu'elle a distribué à des individus qu'elle provoquait.

L'un d'eux essaya de pratiquer le coït sans y réussir, fit ensuite des tentatives de sodomie, finalement la petite malade se livra sur lui à l'onanisme buccal.

En rentrant, comme elle avait des taches de sperme sur ses vêtements, elle expliqua leur présence en disant qu'un homme avait uriné dans sa bouche. Elle avait coutume, en rentrant de ses escapades, de laver les taches qui souillaient son linge, pour qu'on ne s'aperçut de rien.

Dans les derniers mois qui ont précédé son entrée, outre les anomalies que nous venons de raconter, Georgette n'avait plus aucun soin de sa personne, elle ne se lavait pas, restait longtemps sans se peigner. Elle mentait impudemment pour cacher ses fautes et ses escapades, qui devenaient de plus en plus nombreuses. En même temps, comme elle voyait sa mère malheureuse, elle lui proposait parfois de mourir avec elle. A cette époque, sa perversité morale se trouve portée à son comble ; elle buvait de l'urine, elle s'onanisait avec des cotelettes qu'elle mangeait ensuite. Enfin, elle tourna vers sa propre mère sa lubricité. Elle demande fréquemment à celle-ci de coucher avec elle, dans le but unique de lui toucher les parties. Un jour, elle profite d'une indisposition qui avait forcé sa mère à se coucher, pour lui porter la main aux parties, en s'ononisant elle-même. Elle avait choisi le moment où celle-ci était dans une demi-syncope. Elle lui proposa un jour de passer sa langue aux parties génitales. Il lui est arrivé de la mordre aux mains et aux jambes, parce qu'elle lui avait adressé des reproches. Enfin, pendant que sa mère était malade, elle eut l'idée de la faire mourir, en lui administrant de la belladone, prescrite pour l'usage externe. Depuis qu'elle suit le régime de l'asile, Georgette paraît s'être

améliorée. Bien dirigée, elle rend des services; mais elle paraît encore se livrer à l'onanisme, en dépit de ses dénégations. La muqueuse des organes génitaux externe est rouge, congestionnée; entre les lèvres, on trouve des mucosités filantes et un léger flux leucorrhéique. Elle est, d'ailleurs, normalement conformée. Les petites lèvres n'ont pas une longueur démesurée ; le clitoris est normal. L'hymen est intact, en dépit des tentatives sexuelles auxquelles elle s'est soumise de bon gré. L'anus est normal.

Les renseignements que nous possédons sur ses antécédents héréditaires sont les suivants : son père était un ivrogne ; déséquilibré, il se livrait à des violences contre sa femme. Il lui est arrivé de la mordre jusqu'à lui faire une profonde blessure. Sa mère est faible d'esprit, un peu loquace, excentrique. Elle présente du strabisme externe.

OBSERVATION VII

(Extraite de *La Criminelle et la Prostituée*, de Lombroso.)

Mais l'exemple classique nous est offert par une certaine Zerb..., voleuse, prostituée, assassin, calomniatrice. Son histoire est la même qui se répète incessamment chez celles que nous appelons folles morales ou criminelles-nées.

Elle a 20 ans, et est née de parents peu moraux. Son père est un ivrogne de très mauvaise réputation, sa sœur est receleuse ; sa mère, une pleurnicheuse, est une enfant trouvée. Elle porte l'empreinte des signes héréditaires, tels que cheveux touffus et noirs, yeux noirs, grosses lèvres, zigomes très développés, et microcéphalie frontale ou stenecrotaphie.

A l'école elle fait le supplice de ses compagnes ; très précoce, elle devient prostituée en même temps que femme (entre 12 et 14 ans) ; employée dans un magasin, à 14 ans, elle commet des actes obcènes, querelle et tourmente toutes ses compagnes. A peine entre t-elle en service comme domestique qu'elle accuse d'adultère son maître, et de vols deux de ses compagnes ; elle vole et cache sous son lit des dentelles, à seule fin de calomnier une camarade qui ne lui avait fait aucun mal et qui, pour ce motif fut renvoyée ; elle essaie d'empoisonner un autre maître, qui ne lui avait fait que du bien ; elle atteignit ainsi dans le mal le degré plus haut et plus spécial aux hystériques et aux criminelles-nées, celui du mal fait absolument sans but ; par exemple, couper les sonnettes, salir d'excréments les chambres et en accuser sa maîtresse.

Elle se prend d'une grande amitié pour une femme belle et un peu équivoque (L...), mais, là encore, elle fait preuve du sentiment d'envie qui la ronge ; elle la veut couverte de bijoux pour inspirer du dépit à une troisième, et plus probablement pour lui tendre un piège et préparer une base à de nouvelles calomnies ; elle s'acharne ensuite à la calomnier avec une haine exagérée et sans cause.

Elle se donne à son vieux maître, Coltelli, et le vole, si bien qu'il la renvoie, quoiqu'il la craignit, ainsi qu'il le déclara à la justice.

Mais elle réussit à y retourner une nuit; par quels moyens, il est facile de le deviner, pour qui connaît les tenaces passions des vieillards. Cette nuit même, Coltelli est tué par de nombreux coups à la tête, et la seule personne qui se trouvait dans la chambre de l'assassiné, c'est elle-même qui, à un moment donné, crie au secours et se laisse prendre en chemise, penchée en dehors de la fenêtre, comme si elle voulait se précipiter dans la rue, mais emportant dans ses bas le portefeuille de Coltelli. Elle déclare qu'elle a été épouvantée par deux individus, puis par l'assassin qui s'est échappé on ne sait où, la serrure de la maison prouve, au contraire, par des traces d'effraction interne, que c'est elle même qui a cherché à fuir et n'a pu y parvenir. Lorsqu'elle voit que ses mensonges sont en contradiction avec les faits et que personne n'a été vu fuyant de la maison, et qu'enfin on trouve le portefeuille de Coltelli dans ses bas et des bijoux dans ses vêtements, elle avoue avoir aidé les assassins, mais prétend n'être que la complice d'un certain sicaire de Pallotti qui l'aurait poussée au crime pour se délivrer d'une dette de 1,800 francs, contractée pour acheter des bijoux à sa maîtresse Lodi ; elle précise les faits avec une telle assurance que Lodi et Pallotti sont arrêtés quoiqu'ils soient innocents.

En prison, elle fait preuve d'une singulière dévotion. A peine entrée, elle demande à se confesser et dicte des prières en vers à Marie, mais en même temps

elle écrit à Pallotti pour le désigner comme complice des lettres qui portent l'empreinte d'une véritable conviction.

Devant le juge et à l'audience, elle mentait impudemment, se contredisant sans rougir, et à bout d'argument, elle ajoutait : « Que Pallotti le dise ». Elle soutint ce mensonge même aux Assises, en face de sa victime.

OBSERVATION VIII

Recueillie par Maurice Fontanilles, interne en médecine à l'asile de Naugeat (Haute-Vienne).

Justin B..., célibataire, né en 1873, inculpé d'homicide est placé en observation à l'asile par arrêté préfectoral en date du 28 janvier 1901.

Extrait du rapport médico-légal. Examen de la victime : « A la partie postérieure du crâne s'ouvrait une énorme blessure qui avait presque complètement vidé la boîte cranienne. Plusieurs coups de hache portés avec une violence inouie avaient coupé franchement le cuir chevelu et les os, etc., les coups d'épée dans le dos n'avaient frappé qu'un cadavre »

B... était venu à R.... où il devait être statué sur la demande d'assistance judiciaire formulée par son frère, en

vue de poursuites à exercer contre la victime, et s'était armé d'une hachette et d'une canne à épée. L'état de B... depuis son entrée à l'asile, ne comporte aucune manifestation morbide des différents appareils digestif, circulatoire et respiratoire. Il n'accuse pas d'hallucinations et son habitus n'en fournit pas de révélation.

L'attitude de B... manque de franchise, son regard est fuyant, dur. B... est d'aspect sournois. Visage osseux et large, proéminence des os molaires, lèvres lippues, front bas, lobule adhérent.

B... dit avoir souffert d'une affection cardiaque : palpitations, essoufflement. Interrogé relativement à toute congestion céphalique B... répond par dénégations obstinées : « il sait très bien ce qu'il a eu et le sait lui, B..., mieux que quiconque. »

B... est considéré dans sa commune comme étant d'un caractère plutôt doux, ne se querellant pas. Il est signalé indolent, d'apparence maladive, taciturne au régiment, mélancolique, d'intelligence moyenne, irrégulier dans ses agissements sans cependant pouvoir dire qu'il fut déséquilibré à l'école d'agriculture d'Auch, école d'où il fut renvoyé pour un acte d'indiscipline non plus explicitement déterminé.

A la ferme-école de Chavaignac la conduite de B... a été irréprochable, son caractère a paru très bon et il prenait toujours bien les plaisanteries de ses camarades. B .. n'était pas violent, mais d'un tempérament plutôt doux. Il n'y a jamais fait acte de déséquilibré. De ces divers renseignements et de ceux donnés par les habitants de sa commune, il ressort que B... est paresseux, plutôt doux, et que ses actes ne sont pas d'un

déséquilibré. B .. ne regrette pas le meurtre qu'il a accompli. « D'abord, il existe deux crimes, dit-il, l'incendie et le meurtre » (il accuse la victime d'avoir incendié sa grange) et comme j'appelle son attention sur le mot crime dont il qualifie le meurtre qu'il a commis, B... se reprend et ergote relativement à cette qualification. Il agit de semblable façon lors de l'interrogatoire d'instruction judiciaire où il proteste contre l'emploi du mot victime attribué à L... Dans une lettre c'est lui, B..., qui se dit « victime réparée. » Dans une autre, « victime de l'incendiaire volontaire L... »

Et bien qu'il soit venu à R... armé d'une hache et d'une canne à épée B... nie avoir prémédité son crime ; il n'y a pas eu préméditation, dit-il, car si justice lui avait été rendue, L... n'eût pas été tué D'ailleurs, « L... n'est pas un être humain : c'est un bourreau, donc pas de crime. » A R..., où il est statué sur la demande d'assistance judiciaire, B... fait irruption dans la salle des délibérations et se montre violent. Après le crime, il s'est montré satisfait — la justice n'ayant pas fait son devoir, il faisait le sien et se vengeait. — Il s'est acharné sur la victime, ainsi que le signalent le rapport médico-légal et les divers témoignages. — Mais « B... vous n'avez pas de remords ; songez-vous à la famille L .. que vous avez privée de son chef ? » — Et B... trouve toute excuse en ce que L... se souciait fort peu de sa misère à lui Quant aux juges ils sont responsables, dit-il, car s'ils lui avaient rendu justice lui, B..., n'aurait pas tué L...

B... est menteur ; il a menti lors de sa première incar-

cération pour vol de cheval ; menti à l'instruction judiciaire.

B... est vaniteux ; il ne se dit pas courtier en bestiaux ; il est — agent d'affaires — et c'est lui, B..., qui s'est chargé des intérêts de son frère, qu'il détourna une première fois de tuer L...

B... est influent dans sa commune ; il pose au gentilhomme campagnard et dit, d'un fait le concernant : « c'est légendaire. » B... est infatué de lui-même ; il en appelle à une autorité toujours supérieure à celle dont il veut contester la raison.

B... répond violemment et sur un ton brutal aux questions que je lui adresse relatives à ses états psychique et physique.

L'écriture de B... manque de simplicité : elle est irrégulière, mal posée, son style est prétentieux, imprécis, parfois incohérent avec profusion d'adjectifs et d'adverbes : « La réparation du guet-apens L... qui l'atteint si lâchement, si barbarement, si désastreusement. » B... se réclame à différentes reprises « des moyens moraux, humanitaires et légaux », « le témoin oculaire, infaillible, incorruptible, indestructible et irréfutable, puisqu'il est corroboré par une légion de faits matériels », etc.

Le frère de B... est d'esprit simple et sa mère ne jouirait pas de la plénitude de ses facultés mentales ; pas de renseignements précis sur l'état de santé du père, décédé subitement. L'argumentation de B... se coordonne passablement : L... et consorts voulaient le déposséder de son bien ; l'accusation qu'il porte contre L..., relative à l'incendie, est une « accusation

par induction ». B... parle de meneurs de l'affaire voulant l'exproprier.

« Je suis satisfait de mon acte ; je regrette avoir agi par la violence, mais je ne pouvais faire autrement. »

B... est-il atteint d'aliénation mentale ? L'hypothèse d'un délire, soit aigu, soit chronique, excitation maniaque ou dépression mélancolique, ne se confirme d'aucuns symptômes *ad hoc démonstrandum*. Il n'existe pas de manifestations psychopathiques (sensations délirantes) révélatrices d'un tel état mental. Il est certain qu'il existe chez B... un habitus mélancolique, mais est-il autre chose qu'une expression de caractère? et quant à sa vanité et à son infatuation évidentes, se sont-elles jamais traduites par un délire ambitieux caractérisé.

Ses concepts d'être primitif et brute, être dont il présente des tares manifestes, impliquent-ils des idées obsédantes telles (idées de grandeur, idées de persécution) que par elles se soit transformée sa personnalité grossière et, dès lors, est-il admissible de lui attribuer un délire systématisé ; et ce délire systématisé serait-il ainsi survenu d'emblée et se serait-il maintenu sans altérations organiques (hallucinations et autres sensacions morbides soit subjectives, soit objectives) ?

B... serait-il fou raisonnant? persécuté persécuteur, processif ? mais des idées de persécutions aussi obsédantes seraient-elles et imprimeraient-elles une modification psychique de l'être B..., à quelle période, à quel dégré constitueraient-elles une entité morbide ?

Toutes réserves me semblent pouvoir être formulées relatives à cet état de phrénasthénie et aux diverses

responsabilités y afférentes. B... est un dégénéré à stigmates physiques et moraux.

Depuis son entrée à l'asile, B. . fréquente les détenus criminels ; il demande d'un ton violent et arrogant certaines prérogatives ; mais pas un seul indice révélateur de symptômes psychiques morbides fonctionnels, n'est apparu. Il aime à écrire ; il n'est certainement pas sans instruction. Je n'ai rien appris concernant les tendances et la satisfaction de ses appétits génésiques.

OBSERVATION IX

Recueillie par M. Maurice Fontanilles, interne en médecine à l'asile de Naugeat (Haute-Vienne).

Anna M..., célibataire, née en mars 1867 ; sans profession. Résumé du rapport médical concluant à l'internement dans un asile d'aliénés de M... « inculpée de blessures à agent, avec effusion de sang ». De famille aisée, ayant reçu une instruction convenable.

M... devient une délinquante d'habitude et acquiert, dans les localités où elle réside, à D..... et à T..... « une notoriété aussi fâcheuse que générale ».

Condamnée, le 29 mars 1897, pour bris de clôture, tapage injurieux nocturne, les notes de police qualifient l'inculpée « d'alcoolique invétérée ». Elle et sa

mère, à la suite de libations communes, se livrent à des scènes regrettables. La mère, noctambule en chemise, la fille est violente, s'irrite des appréciations, cependant fondées formulées à son égard, brise les portes et frappe. Elle profère des injures grossières.

Le 28 juillet suivant, elle est condamnée pour violences volontaires, tapage injurieux et nocturne et ivresse manifeste.

Elle entend, dans un groupe d'enfants, proférer le sobriquet de « Rama », qui lui est donné. Elle en saisit un et le frappe violemment.

Elle donne un coup de genou dans le ventre à une dame enceinte qu'elle dit l'avoir provoquée, ce qui n'est pas.

Elle frappe une petite fille de 5 ans, pour se venger de la mère à qui elle a du payer des dommages pour bris de porte.

Elle blesse le père d'une jeune fille, sa couturière ; entre dérober la photographie de cette jeune fille, avec qui elle aurait eu des accointances lesbiennes.

Placée à l'asile de Clermont, elle en sort après trois mois d'internement, reprend même attitude et est placée à l'asile de Leyme. A sa sortie, nouvelle poursuite pour paroles et voies de fait envers des militaires (juillet 1899).

Frappe encore plusieurs dames honorables, leur tient des propos grossiers, fait des gestes obscènes, etc., etc.

A gardé déception d'un projet d'union avorté et stigmatise les coureurs de dot et surtout, à cet endroit, les officiers.

Vaniteuse et menteuse.

Sans malformations crâniennes; pas d'anesthésie ni d'hyperesthésie, pas de zones hystérogènes, reflexes normaux, à l'exception du reflexe pharyngien émoussé.

Pas de restriction du champ visuel, ni astigmatisme, ni amblyopie, ni d'achromatopsie.

Pas d'altérations fonctionnelles perceptibles au poumon, cœur, foie, artères, reins.

Un examen antérieur relate des nuits troublées, avec cauchemars, zoopsie, etc.

Père déprimé et débile ; mère violente et alcoolique.

Le rapport conclut :

« M..., née de père débile et de mère alcoolique, est originellement entachée de débilité mentale.

« Adonnée dès longtemps à l'alcoolisme, elle est, depuis plusieurs années, dans un état de déchéance mentale, caractérisée par l'idée de persécution anihilant la raison ; cet état de lésion et de maladie mentale détruit la responsabilité. (Drs Maschat et Reymondaud.) »

M..., interrogée sur les divers actes à elle imputés, les dénature à cette fin d'en affaiblir l'importance ou les nie. Elle se révolte au rappel des relations ayant existé entre elle et des jeunes filles; les docteurs Maschat et Raymondaud ont vu les premiers son corps, et cet examen, dit-elle, lui a été bien pénible.

Quant aux blessures qu'elle a faites à l'agent de ville, elle prétexte de la nécessité où elle était de prévenir certaines menaces de mort qui auraient été proférées à son égard par un garçon coiffeur. Elle a toujours été provoquée et c'est en victime qu'elle proteste

de son internement et des diverses avanies qu'elle a subies.

M... a reçu une bonne instruction ; elle touche très bien du piano, dit-elle. Elle parle d'elle avec complaisance et vanité ; mais il n'existe pas d'idées ambitieuses caractéristiques de mégalomanie. Il n'existe pas chez elle un délire de persécution systématisé, pas plus que d'altérations psychiques révélatrices de cet état : les hallucinations ne paraissent pas exister et, s'il en est jamais survenues, elles doivent être attribuées à l'alcoolisme. Si elle frappe un enfant qu'elle dit avoir prononcé le mot de « Rama » et si cet enfant se défend d'avoir prononcé ce mot, il est probable que c'est un de ses camarades qui l'a prononcé.

D'ailleurs, M... pouvait être défiante et mal interpréter actes et paroles, les railleries et l'animosité dont elle était l'objet l'expliqueraient suffisamment. Nous ne notons rien à l'examen physique ; il n'y a pas de stigmates à signaler ; pas de malformations craniennes, oreilles bien ourlées, voûte non ogivale, bonne dentition, etc.

Depuis son entrée à l'asile, M... a été parfois violente, les gardiens la soupçonnent d'avoir dérobé divers objets qu'elle cacherait. Elle est curieuse, s'informe de tout ce qui se passe à la section et est obligée de vivre à l'écart, étant mal accueillie de ses compagnes.

Certain jour, elle interpelle de petits garçons passant aux alentours du parc où elle se promène, de si grossière façon, « que les cheveux se dressaient sur la tête », nous dit une des pensionnaires en traitement avec elle. Elle se fait toujours intéressante, saisit le cahier

de visite, où elle se prescrit elle-même ce qu'elle désire et nous dit que ces prescriptions ont été faites par le médecin-adjoint, alors absent.

Elle est instable, demande à changer de section et, son transfert obtenu, veut changer encore.

Nature dépravée. Pas d'hallucinations, des bizarreries d'humeur. De la suffisance de caractère sans mégalomanie.

J'ai cité ces neuf types de fous moraux. Chez eux, une tare primordiale émerge caractéristique : celle de dégénérescence. J'ai recherché, sans la trouver, une observation de folie morale véritablement acquise ; dans le sujet de Magnan (obs. VI), les stigmates physiques absents laissent dominer l'influence néfaste de l'éducation indifférente, mais les antécédents la complètent, irréfutables. Je reparlerai des impressions de l'habitus moral sur l'état physique, particulièrement remarquables chez les fous moraux. Chez ces individus, l'hérédité se manifeste évidente, prouvant la magistrale explication que donna Morel de la dégénérescence humaine par accroissement successif des tares acquises. Et ce n'est point là une des moindres empreintes de cette puissante loi naturelle que le déterminisme fait présider à la sélection des espèces, en spectatrice indifférente de l'incessant conflit des défectuosités ainsi que des améliorations inévitablement progressives.

Et je me demande encore ce qu'il pourrait persister d'une responsabilité individuelle, si ces tares héréditaires que l'on entrevoit toutes puissantes ne pouvaient, par l'effort délibéré de la volonté, s'extirper des organismes prédisposés où, par l'effet qu'il est plus facile de concevoir indifférent et irrévocable des choses, elles iraient s'accroissant.

La dégénérescence, dit Morel « est une déviation maladive d'un type primitif. » L'hérédité la précise, l'organisme affaibli transmettant ses tares. Mais, ainsi que je le disais dans la première partie de cette thèse, cette déviation maladive ne pourrait-elle, dès le premier organisme quelle affecte, se traduire par des stigmates certains. Les observations recueillies ne me permettant pas de corroborer cette supposition, il est toutefois vrai de conclure que les fous moraux sont le plus souvent des héréditaires.

Il convient de signaler les analogies qui existent entre fous moraux, criminels-nés et prostituées ; et de remarquer d'abord l'influence prépondérante de l'instinct sexuel dans ces diverses anomalies d'être.

Lombroso a magistralement expliqué la parenté de la femme criminelle et de la femme prostituée — criminelle et prostituée-nées — j'ai relaté des observations de prostituées typiquement amorales. Ces infortunées, insuffisantes ou perverties morales — c'est ainsi que le docteur Benedick modifie l'état de folie morale : forme passive, forme active. —

que sont-elles ? Et par prostituée j'entends non la femme momentanément égarée, mais la femme serve misérable et habituelle d'un organisme taré, car toutefois l'indigence matérielle n'est point excuse suffisante de cet avilissement.

Le monde, la clinique, l'histoire, n'offrent-ils pas de célèbres types de cette dépravation : femmes publiques, femmes tarifées, femmes courant les lupanars. Les observations III, VI, VIII, ne sont-elles pas de tristes exemples de ce qu'une dégénérescence humaine peut traduire d'impudence, de mensonge, d'égoïsme, etc., etc.

Et qui penserait à considérer certaines criminelles ou prostituées comme non entachées d'organisation originellement viciée.

Maudsley : « Entre le crime et l'insanité, il existe une zône neutre; sur un de ses bords, on n'observe qu'un peu de folie et beaucoup de perversité; à la limite opposée, la perversité est moindre et la folie domine. »

SYMPTOMES

J'étudierai les divers symptômes de la folie morale groupés en :

Stigmates sociologiques ;

Stigmates psychiques ;

Stigmates physiques ;

d'après la division adoptée par le docteur Dallemagne. Et en cette division, je donne la priorité aux symptômes sociologiques, car « le sens moral est une des facultés les plus susceptibles d'être modifiées par le milieu social. » (Lombroso.) Et apparaîtront ainsi plus frappants en leur déduction les effets de la perversion morale affectant jusqu'à l'organisation physique de l'individu.

Examinons la conduite des fous moraux dans le milieu social et l'impression sur eux de ce même milieu.

Toute société, étant une agglomération d'individus, implique une certaine cohésion entre ses divers membres participants ; qui dit certaine cohésion, dit certaine harmonie ou certain équilibre entre les forces constituantes. Or, les forces moyennes facilitent la résultante moyenne commune.

J'emploie le terme force sous toutes réserves d'interprétation qualitative. C'est dans la médiocrité ou dans le moyen parfait, que toute société maintiendra sa stabilité. La recherche du moyen parfait ayant surtout existé à titre d'encouragement, en les diverses conceptions paradisiaques, je me hâte d'ajouter que c'est de médiocrité favorable que subsiste toute société. Et nous voyons poindre, d'ores et déjà, cette analogie constitutionnelle du génie et de la folie, que je transcris sans en parler ici davantage.

Les fous moraux, en effet, constituent exceptions. Leur organisme anormal se reflète réfractaire au milieu social. Ces individus sont de caractère sournois, sauvage (obs. IV, VIII); leur sens aberrant que contrarie le sens commun, les appelle à l'isolement.

Mais souvent cette sauvagerie ne peut se maintenir constante; il lui faut des incitations à l'action amorale; alors ces êtres se font sociables et tout d'aimable civilisme pour captiver leurs victimes. Voir l'urbanité des chevaliers d'industrie, — l'expansibilité — des prostituées, etc.

Ces « asociables » sont également des « afamiliaux » ; la vie de famille leur est impossible, leur sensibilité est exclusivement offerte à leurs penchants égoïstes ; la patrie leur est aussi indifférente que la famille et l'amour lui-même, cette attraction de l'être vers l'être, leur est étranger. L'un (obs. I) offre sa femme, l'autre (obs. II) reste insensible aux supplications de ses frères. Merrer viole sœurs et mère ; Jeanne (obs. VI), veut empoisonner sa mère. Leurs enfants, quand la nature s'oublie à leur en donner, ils les dressent au vol, à l'alcoolisme ou la prostitution. Quand à la frigidité des prostituées, elle est d'ordinaire complexion.

N'est-il pas apparent que la plupart de ces êtres sont inadaptés au milieu où ils vivent et d'où les éloigne une organisation exceptionnelle. De là, les violents conflits suscités par leurs actes. Je spécifie : l'instinct sexuel est un instinct normal ; c'est l'appétit de l'être mâle pour l'être femelle, ainsi que l'intimité totale de ces mêmes êtres — en perfection — inclination supérieure que j'appelerais amour, si l'amour n'était réclamé de partout. Cet instinct appelle union, conception, procréation. Ces diverses phases de l'évolution générale (*genus*), sont socialement régularisées et bientôt légitimées ; et dès lors s'insurgent les « anomaux » que domine leur tempérament excessif. Les fous moraux contractent habitude de leurs fautes à la loi naturelle, deviennent sodomistes, pédérastes, prosti-

tuées et arrivent parfois à l'inversion systématique.

Ce que je dis de l'instinct de reproduction je pourrais l'écrire de l'instinct de conservation et autres, et exposer les conflits résultant de leur aberration.

Si ces infortunés pouvaient encore s'aider de l'expérience de l'éducation pour lutter contre leurs égarements; mais ne sont-ils, pour la plupart, des « abouliques » ? Nous verrons, dans la suite, l'impulsion produire leurs actes (impulsions de leurs aberrations sensuelles etc), mais dès maintenant le fatalisme, l'irréflexion n'apparaissent-ils pas ? un impulsif peut encore venir à resispiscence. B... tue L.... (obs. VIII), pas de remords. Merrer viole sa mère si ses sœurs s'étaient trouvées là, dit-il, il n'aurait pas violé sa mère. Parfois, une préméditation semblerait impliquer une volonté résolutrice, mais cette préméditation ne dérive souvent que d'une impulsion à échéance.

W. B... obs. V, a reçu une bonne éducation dont pourrait s'aider sa volition. W. B... agit en impulsif et en irréfléchi, il voit du sang et ne peut pas et ne veut pas ne pas tuer. H.... s'enivre et s'emporte (obs. I).

Et ce moi qui paraîtrait imprécis du fait de l'aboulie coïncidante, est maladivement exagéré. Vaniteux à l'excès, B...(obs. VIII), M...(obs. IX), Z...(obs. VII). Egoïstes, parce que pénétrés de leur grande valeur, et d'une nécessité de centralisation personnelle au gré de leurs passions. Menteurs, hypocrites,

dissimulés pour maintenir cette personnalité — exorbitante. — Et cette personnalité démesurée est de l'assemblage difforme de ses instincts et de ses passions sans unité ainsi que sans pondération. La conscience se dérobe à l'exagération des inclinations sensuelles. Elle s'offrira impuissante comme la volonté elle-même dans la perpétration des actes et comme elle en deviendra absente. Je pourrais contrôler une à une les diverses expressions d'un mode psychique soit grossièrement ébauché, soit aberrant

De la brute à l'homme du monde, criminels, fous moraux, il est mêmes inclinations perverties à degrés différents. Amour, amitié, justice, autant de sentiments par eux présentés imparfaits ou méprisés. Un tel torture des animaux (obs. V), tel autre trompe sa femme, avilit sa mère, etc., le respect de la conscience d'autrui leur est aussi méconnu que celui de leur personne même. Avilis, ils s'efforcent d'avilir. Aux côtés d'une société qu'ils amusent ou qu'ils apeurent, menteurs, hypocrites, calomniateurs, escrocs et voleurs, assassins, ces êtres souffriront par elle comme elle souffre par eux.

Ces malades sont intelligents ou non. Il en est d'intelligence brillante, suffisante (obs. V, VII, VIII), grossière (obs. II). Mais chez la plupart d'entre eux la mémoire devenue infidèle (obs. I) ou restée insuffisante ne peut aider à la rationnelle association des idées.

Quelques-unes de ces idées priment, obsédantes, à l'invite des passions et des tendances concordantes. L'intelligence est asservie à ces tendances et à ces passions, et c'est pourquoi l'obsession domine dans la sphère intellectuelle (genèse des idées de persécution, obs. VIII), ainsi que l'impulsion dans la sphère physique, toutes deux caractérisant généralement les dégénérés. Et je veux insister encore sur les aberrations génésiques. Howard n'admet le terme de folie morale qu'autant « qu'il indique les symptômes psychologiques de nature sensuelle ou sexuelle (1). »

L'avarice, la prodigalité, l'intempérance sous toutes ses formes, la coquetterie, la malpropreté, la *fainéantise*, s'observent également dans les observations relatées. Le species personnel porte l'empreinte de l'habitus moral. Rarement, ainsi que chez les fous chroniques, se rencontre chez les fous moraux un type de beauté. Les héréditaires ont conservé des stigmates indélébiles de leur prédisposition et la physionomie des fous moraux traduit leur laideur morale. Et si quelques prostituées s'offrent d'aspect plutôt agréable, c'est grâce à leur passivité amorale moins signifiée que la perversion active.

Je n'énumerai pas les stigmates de dégénérescence qui peuvent être relevés chez les fous moraux. Strabisme, prognathisme, macro ou microcé-

(1) Les sens deviennent de sensibilité excessive ou émoussée.

phalie, voûte ogivale, lobule adhérent, etc. Je rappelle ceux notés aux observations II, VII, VIII comme plus typiques. Les folies morales acquises sont celles qui présenteront le moins de stigmates, car les habitudes surtout marquent, morales, l'aspect physique, physiques, le sens moral.

Je complèterai cet exposé des symptômes de folie morale (stigmates sociologiques, psychiques, physiques) par quelques notes d'anatomie pathologique. Cette dernière étude d'ailleurs étant encore indécise.

1° A signaler l'opinion émise par le docteur Bucke, médecin aliéniste du Canada : « Ceux qui ont la nature morale la meilleure et la plus élevée sont ceux qui vivent le plus longtemps ; or, la prolongation de la vie dépend du degré de perfection du système du grand sympathique ; donc, la nature morale est fonction du grand sympathique. »

Première prémisse : Ceux qui ont la nature morale la meilleure, etc...

Quatre arguments sont relatés à l'appui. Vivent plus longtemps : 1° les juifs, moralité hors ligne (?) ; 2° les grands hommes ; 3° les gens mariés (moralité supérieure) ; 4° les femmes.

La deuxième prémisse est seulement affirmée.

2° Le cerveau de Menesclou (Chudzinski, obs. IV).

« Le poids est supérieur à la moyenne (1.312). Ramollissement général, plus prononcé au niveau des lobes antérieurs ; épaississement des méninges

comme chez les quadrupèdes et tendance à la calotte à droite. »

3° Communication d'un cas de folie morale avec autopsie (Lasègue, *Annales médico-psychol.*, janvier 1877).

Les deux hémisphères étaient sains, mais il n'en était pas de même de la protubérance. Celle-ci, en effet, présentait, du côté droit et près du sillon médian, une plaque donnant la sensation d'un corps dur et ayant des adhérences étroites avec les méninges. Sous cette plaque se trouvaient cinq petits foyers de ramollissement qui semblaient réunis par ce tissu cartilagineux.

Examinés à la loupe, les vaisseaux paraissaient altérés. On le voit, cette autopsie présente des altérations semblables à celles trouvées dans le cerveau de Sandon (cas signalé).

Ainsi se trouvent affirmés dans la folie morale la présence :

1° De troubles vasculaires. Rappelons à cet égard le cas de folie morale avec traumatisme relatée par Kraft-Ebing et ceux par intoxication.

2° Les adhérences des méninges que l'on voit également chez les idiots et les singes.

J'ai succinctement exposé les troubles de la personnalité chez les fous moraux. Cette personnalité se manifeste atteinte dans ses divers modes psychique, intellectuel et sensitif et consécutivement dans la manière d'être morale, interprète des sensations premières.

RESPONSABILITE AFFÉRENTE

La responsabilité plénière résultant de la possession totale de l'individu par lui-même, je veux dire de l'intégrité de ses fonctions organiques, il appert d'ores et déjà qu'elle ne pourra être imputée aux malades dont il est question.

Seront-ils des irresponsables? Nous avons vu de quelles appréciations insuffisantes se prévaut le Code à cet égard. Il serait possible de contester même l'irresponsabilité de nombreux déments, car de la simple dépossession à la déchéance personnelle, il est des degrés, ainsi que pour les tares originelles, s'échelonnant de l'idiotie absurde à l'imbécilité, faiblesse d'esprit.

Je sais bien que certains auteurs n'admettent pas de responsabilité partielle. C'est là une conception absolue ou une spécieuse interprétation de mots.

Kraft-Ebing « traite d'absurde la théorie de la responsabilité partielle entendue dans le sens de la suspension du libre arbitre pour les actes seulement qui résultent de la conception délirante, tandis qu'il resterait intact pour ceux qui sont en dehors du cercle maladif. »

Evidemment, la responsabilité ne peut être ainsi considérée détaillée relativement aux diverses aberrations personnelles, car il est une répercussion générale dont il faut tenir compte dans la juste appréciation des faits. Tel perverti génésique ne pourrait être jugé à cet égard irresponsable qui serait condamné coupable des désordres plus ou moins lointains que son infirmité occasionne.

Enonçons donc responsabilité atténuée et non partielle, et les esprits absolus eux seuls dénieront toute gradation dans la désorganisation individuelle.

Des observations relatées, examinons celles de Merrer, Menesclou (IV), B..., VIII, M..., IX.

Merrer est condamné avec défaut d'appréciations expertes. Et cependant ses impulsions génésiques ne peuvent dépendre d'un organisme non taré. Il faut admettre chez cet individu une dépossession étrange des facultés d'intelligence et de résolution. Menesclou ne se présente pas, lui aussi, en irresponsable total ; mais est-il juste de condamner à mort un criminel à stigmates de dégénérescence manifestes, stigmates imprimés au cerveau même, ainsi qu'il résulte de l'autopsie ?

Je citerai le cas **B**..., dont j'ai expliqué l'atténuation plausible des circonstances dans l'observation ci-avant relatée. Il a été reconnu irresponsable et toutefois aucun symptôme de *désintégration* personnelle — j'emploie le terme exprès — n'est relevé. De la faiblesse à l'invalidité psychique, il y a toute une gradation et c'est ce qu'il s'agit de reconnaître : la faiblesse se traduit par des tendances maladives ; l'invalidité a des expressions morbides. Or, chez B... pas de crises, d'hallucinations, d'obsessions impulsives, d'impulsions *a materia*, ainsi que dans les états épileptiques.

Et quant à **M**..., chez qui l'alcoolisme a si pernicieuse influence, M..., qui de son aveu même a reçu instruction et éducation appréciables, M..., qui raisonne lucidement, **M**..., sans altérations fonctionnelles, elle n'est point une irresponsable totale.

En résumé, l'irresponsabilité me paraît, d'une part, devoir être attribuée aux cas de désintégration individuelle avec symptômes — d'altération — des sphères intellectuelle, sensitive et motrice ; la déchéance individuelle avec symptômes d'aliénation des diverses sphères intellectuelle, sensitive et motrice (cas des fous moraux) me semble, d'autre part, admettre l'atténuation de cette responsabilité ; j'ai dit altération avec idée de transformation organique et fonctionnelle, aberration pour déviation, soit primitive, soit acquise des fonctions normales.

CONCLUSIONS

Il existe une folie morale type et des périodes de folie morale dans les diverses maladie mentales. En resumé, les caractères de la folie morale sont :

1° Etiologie — hérédité fréquente : psychoses, névropathies, alcoolisme. — Vices d'organisation : criminels-nés, prostituées, etc., éducation faussée, excès habituels.

2° Symptomatologie.

a) Stigmates sociologiques : Asociabilité de modes divers.

b) Stigmates psychiques : Défauts de conscience, affaiblissement de la volonté.

c) Stigmates physiques : sensibilité aberrante : sensations émoussées ou exagérées; activité déréglée : prépondérance des appétits maladifs; intelli-

gence troublée; absence de mémoire, de coordination d'idées, etc.

d) Lésions anatomo-pathologiques.

Tous symptômes explicatifs d'une personnalité aberrante, c'est-à-dire d'un *minus habens* personnel; d'une faiblesse psychique confirmée en ses deux modalités d'activité et de passivité morbides.

3° Le pronostic est généralement mauvais et varie d'après la durée et l'intensité des phénomènes amoraux engendrés, l'âge du malade, ses prédispositions, toutes occurences favorables au développement de ses instincts pervertis.

4° L'isolement (stigmates sociologiques), le traitement moral avec l'appui de méthodes rationnelles d'éducation et d'instruction (stigmat. psychiques), une sanction non seulement afflictive et infamante, mais encore réparatrice (id.), le travail, les diverses applications de l'hygiène et de la thérapeutique aux organismes malades (stigmat. physiques) fourniront les éléments premiers du traitement de la folie morale. Ici pourrait être dictée l'opportunité d'un asile particulier où seraient traités les fous moraux criminels, sans inconvénients ni danger pour les autres aliénés, et par la société qui ne peut leur tenir rigueur de leurs tares héréditaires, ni de leurs défauts d'éducation, et par les individus redevables, à degrés divers, de contribuer à une amélioration générale, de même qu'ils répondent

à degrés divers aussi de la dégénérescence générale (*genus*).

La folie morale affectant la personnalité, comportera une atténuation de la responsabilité individuelle ; la transformation totale de cette personnalité, c'est-à-dire sa néo-entité psychopathique impliquant seule l'irresponsabilité absolue (manie, délires). Cette atténuation, en ses graduations différentes, sera soumise aux savants experts, de conscience autorisée, que nulle ingérence intéressée n'influencera et qui, sauvegardant d'abord les droits essentiels de la personnalité humaine, sauront les concilier à ceux impartis par toute société équitable.

Vu : *Le président de la thèse*,
Dr RÉMOND,

Vu : *Le Doyen*,
CAUBET.

Vu et permis d'imprimer,
Toulouse, le 28 février 1902.
Le Recteur,
Président du Conseil de l'Université,
PERROUD.

Toulouse. — Imp. Lagarde et Sebille, rue Romiguières, 2